

Fils basse tension arraché

Par lara6, le 18/10/2015 à 19:19

Bonjour,

Il y a quelques jours, sur la demande de ma mère, une équipe d'élagueurs est venue couper des branches d'un chêne qui menaçaient dangereusement les fils électriques de basse tension. Suite à une mauvaise appréciation, une grosse branche est tombée sur le fil l'arrachant du poteau en bois ce qui a fait intervenir les agents ERDF pour refixer la dit ligne.

Ma question est simple : s'il y a des frais d'intervention à qui incombent-ils vu que la société d'élagage a été payée pour ce travail ? je pense que c'est leur assurance professionnelle ? pouvez vous me renseigner ?

Merci.

Par amajuris, le 18/10/2015 à 20:39

bonjour,

c'est celui qui cause des dommages qui doit les réparer.

donc il appartient à l'entreprise d'élagage de payer la réparation effectuée. salutations